

Centres de loisirs et stages sportifs : l'organisation des inscriptions pour cet été

Cet été, de nombreux enfants Nazairiens seront accueillis dans les centres de loisirs et/ou profiteront des stages sportifs proposés par la Ville de Saint-Nazaire pendant les vacances scolaires. Malgré la cyberattaque de grande ampleur qui a touché l'ensemble des services de la Ville et de l'Agglomération, tous s'organisent pour faciliter l'organisation des familles. Les inscriptions débutent cette semaine.

Stages sportifs terrestres et nautiques

Que les enfants aiment la planche à voile, le kayak, le catamaran ou qu'ils et elles préfèrent le volley-ball, le roller ou le vélo... des stages sportifs, il y en aura pour tous les goûts. Ils permettront de découvrir de nouvelles disciplines sportives, terrestres et nautiques, ou bien de se perfectionner dans l'une d'entre elles.

Les inscriptions sur rendez-vous débuteront le vendredi 24 mai à l'espace famille, 4 rue Lechat à Saint-Nazaire. Prise de rendez-vous uniquement par téléphone à partir du jeudi 23 mai, au 02 44 73 43 00 (de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h).

À noter que pour les stages nautiques et de pleine nature, un diplôme de natation est obligatoire. Pour récupérer un diplôme perdu, deux créneaux sont proposés à l'Aquaparc de Saint-Nazaire pour les délivrer : mercredi 29 mai de 10h à 12h et samedi 1er juin de 10h à 12h.

Pour télécharger les plaquettes de présentation des stages, détaillant les documents nécessaires aux inscriptions, rendez-vous sur le site internet de la Ville : saintnazaire.fr

Centres de loisirs pour les vacances d'été

Pour les inscriptions pour les centres de loisirs de l'été 2024, une procédure exceptionnelle a été mise en place cette année. Une matinée spéciale dédiée aux inscriptions est organisée le samedi 25 mai de 8h30 à 12h30 dans les écoles de la ville. Chaque famille a été informée par un courrier glissé dans le cartable des élèves.

Les parents devront se munir de la fiche de réservation préalablement remplie. Une famille pourra être porteuse des inscriptions d'une seule autre famille qu'elle-même. Il n'y aura pas la possibilité de choisir un autre centre de loisirs que celui de son école. Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée et il n'y aura pas d'annulation possible.

Pour tout renseignement, les familles pourront contacter le 02 44 73 43 00.

Saint-Nazaire agglomération

Communiqué de presse

CONTACT

Saint-Nazaire agglomération — Service presse

presse@saintnazaire.fr